



Barème Honoraires

BAREME TRANSACTION :
Mandat exclusif

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (PRIX MAXIMUM)
< 20 000 €	3 000 € TTC
20 000 € à 40 000 €	4 000 € TTC
40 000 € à 70 000€	5 000 € TTC
70 000 € à 100 000 €	6 000 € TTC
100 000 € à 120 000 €	7 000 € TTC
120 000 € à 160 000 €	8 000 € TTC
160 000 € à 200 000 €	9 000 € TTC
200 000 € à 220 000 €	10 000 € TTC
220 000 € à 250 000 €	11 000 € TTC
250 000 € à 350 000 €	4,5 % TTC
> 350 000 €	4 % TTC

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Honoraires charge vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « charge vendeur »
Honoraires charge acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « charge acquéreur »

Prix de nos prestations sont calculés avec le taux de TVA de 20%

(Mise à jour du 01/04/2022)

BAREME TRANSACTION :
Mandat sans exclusivité

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (PRIX MAXIMUM)
< 20 000 €	3 500 € TTC
20 000 € à 40 000 €	4 500 € TTC
40 000 € à 70 000€	5 500 € TTC
70 000 € à 100 000 €	6 500 € TTC
100 000 € à 120 000 €	7 500 € TTC
120 000 € à 160 000 €	8 500 € TTC
160 000 € à 200 000 €	9 900 € TTC
200 000 € à 220 000 €	11 000 € TTC
220 000 € à 250 000 €	12 000 € TTC
250 000 € à 350 000 €	5 % TTC
> 350 000 €	4,5 % TTC

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Honoraires charge vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « charge vendeur »
Honoraires charge acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « charge acquéreur »

Prix de nos prestations sont calculés avec le taux de TVA de 20%

(Mise à jour du 01/04/2022)

BAREME LOCATION :

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

Visites, constitution du dossier, rédaction bail :

1 mois de loyer Hors charge avec un plafond de 8€/M²

Etat des lieux d'entrée : 3 € /M²

BAREME GESTION LOCATIVE :

LA FORMULE ECO

4,60%ht
(soit 5,52%ttc)

La gestion administrative et comptable

- . Encaissement des loyers, des dépôts de garantie, délivrance des quittances de loyers et attestations
- . La régularisation des charges . Le suivi de l'assurance locative

LA FORMULE TRANQUILLITÉ

5,90%ht
(soit 7,08%ttc)

La formule Éco + La gestion technique

- . Travaux d'entretien courant par des entreprises qualifiées (pour toutes interventions de plus de 150€, un devis sera réalisé)
- . Aide à la déclaration des revenus fonciers
- . Suivi des entretiens chaudières . État des lieux, sortie et arrêté de compte

LA FORMULE SÉRÉNITÉ

7,80%ht
(soit 9,36%ttc)

La formule Tranquillité + l'assurance loyers impayés

- . Assurance loyers impayés sans franchise, sans limitation de durée et garantie jusqu'à 80.000€

(Mise à jour du 01/04/2022)